



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 mars 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h13 et levée à 20h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; BAILLY Guillaume ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ;
CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO
Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT
Marie ; LEGAIN Olivier ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ
Anthony ; POUJET Yannick ; TERZO André ;

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ;
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

Étaient excusés :

G.B.M : BERNARD Franck ; DUSSAUCY Nadine ; LEMERCIER Myriam ; MAGNIN-FEYSOT
Christian ; MAILLARD Valérie ; PARIS Daniel ;

C.C.L.L : COULET Gérard ;

C.C.V.M : DOUBEY Boris ;

Secrétaire de séance : Jean-Claude CONTINI

Procuration de vote :

Mandant : Nadine DUSSAUCY

Mandataire : Jean-Marc BOUSSET

**RÉVISION 2023.1 DE L'AP-CP 2018-01 « TRAVAUX DE
MODERNISATION DE LA LIGNE DE 2002 DE L'USINE
D'INCINÉRATION »**

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Par délibération du 16 octobre 2018, le SYBERT a mis en place une Autorisation de Programme n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération. Pour mémoire, l'exploitation et les travaux de déconstruction des fours des années 1970 font l'objet de crédits budgétaires annuels en section de fonctionnement.

Rappel du programme :

Le SYBERT, dans le cadre du marché 17-105, fait réaliser par l'entreprise titulaire des travaux de la conception, la réalisation, la mise en service des équipements et ouvrages de modernisation et de restructuration de l'usine d'incinération.

D'ici 2022, la ligne de 2002 fera l'objet d'une modernisation afin de fonctionner jusqu'en 2032. Les travaux de déconstruction des lignes 1,2 et 3, après 2022, ne font pas partie de la présente Autorisation de Programme.

En dépenses, selon les termes du marché, le montant de l'AP s'élève à 15 246 556 € HT, hors révision de prix (14 078 016 € HT au titre de la phase 1 et 1 168 540 € au titre de la phase 2) En recettes, le SYBERT avait déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME ; après notification, son intégration dans le plan de financement de l'AP a fait l'objet d'une révision de celle-ci.

Programme initial - délibération du 16 octobre 2018						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
DEPENSES						
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710,00	646 540,50	1 473 169,50		
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 503 986,00	3 657 513,30	6 845 226,50	1 246,20	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320,00	72 716,00	1 381 604,00		
SOUS TOTAL PHASE 1		14 078 016,00	4 376 769,80	9 700 000,00	1 246,20	0,00
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	350 560,00	17 528,00		333 032,00	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	817 980,00	40 899,00		630 525,00	146 556,00
SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction		1 168 540,00	58 427,00	0,00	963 557,00	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
	<i>Dont avance forfaitaire 5%</i>		762 327,80			
RECETTES						
13	Subvention d'investissement (ADEME)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunt et dette assimilés	15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00

Proposition de révision de l'AP (mars 2023)

A ce jour, l'AP-CP 18-01 a été modifiée 8 fois : au regard des réalisations effectives de 2018 à 2021 et suite à la notification de la subvention de l'ADEME sur le projet.

Aujourd'hui, au regard des réalisations effectives 2022, en dépenses et à l'encaissement de l'acompte sur la subvention à recevoir de l'ADEME, il est nécessaire de modifier la programmation des CP pour 2023.

Il est rappelé que les montants indiqués en dépenses sont issus de l'acte d'engagement mais tiennent compte aussi, depuis la dernière révision, de l'impact des avenants déjà signés et anticipent ceux potentiellement à venir et estiment une enveloppe de révisions de prix.

Révision n°9 - 28 mars 2023								
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CP 2023
DEPENSES dont avenants et révisions de prix estimés - PHASES 1 ET 2								
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 569 710	0,00	1 905 442,70	229 220,34	101 672,34	247 507,09	85 867,53
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 875 281	0,00	7 445 281,12	2 380 469,23	421 582,55	524 162,44	103 785,78
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	2 801 320	0,00	442 555,22	775 996,52	735 324,00	145 418,57	702 025,69
TOTAL		16 246 311	0,00	9 793 279,04	3 385 686,09	1 258 578,89	917 088,10	891 679,00
RECETTES								
13	Subvention d'investissement (ADEME)	572 558	0	0	0	0	343 532,32	229 025,18
16	Emprunt et dette assimilés / autofinancement	15 673 754	4 445 550	7 500 000	2 997 000	399 100	0,00	332 103,62
TOTAL		16 246 311	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	343 532,32	561 128,80

A ce stade, le taux de réalisation en dépenses – dont une estimation de 1 M€ au titre des avenants actuels et à venir et des révisions de prix estimées - est de 97,55% et en recettes, de 94,51 %, sur cette opération.

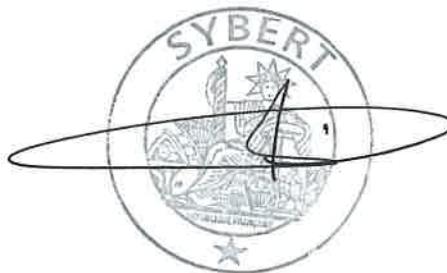
A l'unanimité, le Comité Syndical valide la proposition de révision (2023.1) de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération.

La révision des crédits de paiement prévus pour 2023 est prise en compte dans le Budget Supplémentaire 2023.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0



Secrétaire de séance,
Jean-Claude CONTINI

